

Un projet citoyen & innovant au service de la lutte contre la précarité énergétique



énergie_solaire



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

La précarité énergétique, une urgence sociale & environnementale

En France aujourd'hui, **12 millions** de personnes doivent choisir entre **se chauffer ou payer des factures d'énergie qui plombent leur budget**

12



Ce fléau a des conséquences pour la **santé**, mais aussi la **planète**... !
De nombreux acteurs œuvrent pour y remédier mais **souffrent d'un manque de ressources**

La solidarité comme source d'énergie !

Énergie Solidaire soutient ces acteurs locaux par des solutions de collecte **innovantes**

Micro-don sur facture

Énergie Solidaire permet aux **producteurs, fournisseurs et consommateurs d'énergie** de :

- S'impliquer dans la **lutte contre la précarité énergétique**
- Renforcer leur engagement en faveur d'une **transition énergétique citoyenne**

Don d'énergie

Des modes de collecte innovants

1 centime par kWh : un petit geste pour de grandes actions !

Le **micro-don sur facture d'énergie** permet aux consommateurs d'énergie de donner **1 centime par kWh consommé** au profit d'Énergie Solidaire



énergie_solidaire

Pour un ménage consommant **3 000 kWh** par an...

...Le don s'élève à **30€** par an, soit **10€** après réduction d'impôt

Les dons sont alloués à des actions de lutte contre la précarité énergétique

Un particulier bénéficie **d'une réduction d'impôt de 66 % du montant du don**, dans la limite de 20 % de son revenu imposable

Producteurs, mettez votre énergie au service de la lutte contre la précarité énergétique !

Le **don d'énergie** permet à des producteurs, professionnels et particuliers, de **reverser une partie de l'énergie produite** au profit d'Énergie Solidaire

2 formes de don possibles :



Versement d'un % **du chiffre d'affaires** au profit d'Énergie Solidaire



Producteurs en auto-consommation : vente des **surplus d'énergie** à Enercoop. Tout ou partie de la vente est ensuite **reversée à Énergie Solidaire**

Une entreprise bénéficie **d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don**, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires H.T.

Quelles sont les actions soutenues ?

Diagnostic de consommation des ménages



Accompagnement à la rénovation des logements



Aide pour les demandes de subventions



Les actions soutenues sont sélectionnées par des **experts de la précarité énergétique** :

- Actions **locales**
- Actions **préventives**
- Actions **innovantes**

Pour aller plus loin

Vous voulez en savoir plus, nous soutenir, déposer un projet ?

Rejoignez notre action !



www.energie-solidaire.org

contact@energie-solidaire.org



@energiesolidaire



@energie_solidr